

AB ENERGIE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 3.000,00 Euros
Siège social : 8 RUE DE BELLOY - 75016 PARIS
888 819 257 RCS PARIS

(ci-après «la Société»)

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 19 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 19 mai, au siège social,

Les associés (ci-après les « **Associés** »), de la Société **AB ENERGIE**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 3.000,00 Euros, dont le siège social est situé 8 RUE DE BELLOY - 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 888 819 257 RCS PARIS, (ci-après la «**Société**»),

détenant l'intégralité des actions représentant la totalité du capital social et des droits de vote de la Société,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les statuts de la Société ;
- les projets de cessions d'actions au profit de Monsieur Laurent SITBON ;
- les ordres de mouvements portant sur la cession des actions cédées au profit de Monsieur Laurent SITBON ;
- les projets de cessions d'actions au profit de Monsieur AJUELOS Thierry ;
- les ordres de mouvement portant sur les cessions des actions cédées au profit de Monsieur AJUELOS Thierry ;

ont, conformément aux dispositions statutaires de la Société, pris des décisions unanimes portant sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des conditions dans lesquelles les résolutions qui suivent sont prises ;
- autorisation des cessions d'actions et agrément au profit de Monsieur Laurent SITBON ;
- autorisation des cessions d'actions et agrément au profit de Monsieur AJUELOS THIERRY ;
- pouvoirs pour les formalités.

le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Monsieur Thierry AJUELOS, représentant légal de la société présidente SASU TAZ, a été régulièrement informé des présentes résolutions.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des conditions dans lesquelles les résolutions qui suivent sont prises

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, constatant que le capital social est entièrement libéré,

- **décide** d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) et ;
- **déclare** avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations nécessaires à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉOLUTION

*Autorisation de cession de la société MCP ENERGY et agrément au profit de Monsieur AJUELOS
Thierry et Monsieur SITBON Laurent*

La collectivité des associés,

après avoir pris connaissance des projets de cessions d'actions suivant devant intervenir à l'issue de l'adoption de la présente décision entre :

- La Société **SAS MCP ENERGY**, SAS, 37 RUE DES MATHURINS - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 879 646 719, présidée par la SASU LS, représentée par : **Monsieur Laurent SITBON** (le Vendeur)

au profit de :

- Monsieur **AJUELOS Thierry** demeurant 20 avenue Wagram - 75008 PARIS, de nationalité Française, né le 15/06/1964 à Pantin (93) (l'Acheteur)
- Monsieur **SITBON Laurent** demeurant 8 rue Delabordère - 92200 Neuilly-sur-Seine, de nationalité Française, né le 21/01/1970 à Paris (75013) (l'Acheteur)

décide conformément aux dispositions statutaires de la Société, d'agréer la cession au profit de Monsieur AJUELOS Thierry et Monsieur SITBON Laurent.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Autorisation de cession de la société MS et agrément au profit de Monsieur SITBON Laurent

La collectivité des associés,

après avoir pris connaissance du projet de cession d'actions suivant devant intervenir à l'issue de l'adoption de la présente décision entre :

- La **Société MS**, SASU, 1 COUR DU HAVRE (CS 50101) - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 888 929 544, représentée par : **Monsieur Mendel SITBON** (le Vendeur)

au profit de :

- Monsieur **SITBON Laurent** demeurant 8 rue Delabordère - 92200 Neuilly-sur-Seine, de nationalité Française, né le 24/01/1970 à Paris (75013) (l'Acheteur)

décide conformément aux dispositions statutaires de la Société, d'agréer la cession au profit de Monsieur SITBON Laurent.

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉOLUTION

Autorisation de cession de la société AZ et agrément au profit de Monsieur Thierry AJUELOS

La collectivité des associés,

après avoir pris connaissance du projet de cession d'actions suivant devant intervenir à l'issue de l'adoption de la présente décision entre :

- La **Société AZ**, SASU, 1 COUR DU HAVRE (CS 50101) - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 889 061 651, représentée par : **Monsieur Ethan AJUELOS** (le Vendeur)

au profit de :

- Monsieur **Thierry AJUELOS** demeurant 20 avenue Wagram - 75008 PARIS, de nationalité Française, né le 15/06/1964 à Pantin (93) (l'Acheteur)

décide conformément aux dispositions statutaires de la Société, d'agréer la cession au profit de Monsieur Thierry AJUELOS.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour formalités

La collectivité des associés,

donne tous pouvoirs au président ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte, à l'effet d'accomplir les formalités légales et réglementaires consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par **Les Associés**.

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce, le présent procès-verbal pourra être signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Liste des associés

La Société **AZ**

Représentée par : **Monsieur Ethan AJUELOS**

La Société **MS**

Représentée par : **Monsieur Mendel SITBON**

La Société **SAS MCP ENERGY**

Présidée par la SASU LS, représentée par **Monsieur Laurent SITBON**



✓ Certified by  yousign

Mendel SITBON

✓ Certified by  yousign

Laurent SITBON

✓ Certified by  yousign